
Adresse du conseil général permanent de la commune de Meaux, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général permanent de la commune de Meaux, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 330;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17902_t1_0330_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

vous venez de leur rendre en présence de l'univers entier le seul hommage qui leur convienne. Dans leur chant de victoire les français répéteront ces principes éternels consignés dans l'adresse dont vous avez décrété l'immortalité. Elle sera le code du vrai patriote. Les sentiments qu'elle renferme sont les nôtres.

Unité, indivisibilité de la République, attachement inviolable à la Convention, soumission sans bornes aux lois.

Horreur profonde pour les conspirateurs, les faux patriotes et les hommes immoraux, voilà le cercle de nos devoirs, nous n'en sortirons qu'avec la vie.

MARTINEAU, *président*,
MOREAU, *accusateur public provisoire*,
BILLEBAUD, BOURDIN, BERANGER.

e

[*Le conseil général permanent de la commune de Meaux, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale, s. d.*] (31)

Législateurs,

Inviolablement attachés à la représentation nationale, ainsi qu'aux principes qui la dirigent dans ses grandes opérations, nous sommes également pénétrés de respect et de soumission envers les lois qui émanent de sa justice et de sa sagesse. Pendant trop longtemps sans doute la France fut déchirée par les fureurs des Nérone, des Catilina et des infâmes Robespierres, mais grâce à votre courage et à votre énergie, ces monstres n'existent plus, et les droits de la nature qu'ils avoient violés reprennent sous vos auspices leur force et leur empire.

Non Législateurs, vous ne souffrirez plus que de vils antropophages élèvent à côté de ce sanctuaire des échafauds à l'innocence et des autels aux crimes dont ils se sont couverts, vous ne souffrirez plus que des intrigants, que de faux patriotes, des hypocrites enfin fassent de nouveaux efforts par leurs clameurs incendiaires, pour égayer l'opinion du peuple, et lui ravir l'autorité souveraine dont sa confiance vous investit : mais vous terrasserez toutes les factions qui cherchoient encore à vous rivaliser, mais vous ferez rentrer dans la poussière du néant les anarchistes, les déprédateurs de la fortune publique qui n'empruntaient le masque du patriotisme que pour mieux servir leurs projets liberticides, et s'abreuver des sueurs de l'homme laborieux, qui consacre ses talents, ses biens et sa vie au bonheur de ses concitoyens.

Oui, Législateurs, vous achèverés ce grand et sublime édifice que vous avez entrepris, au milieu des plus grands orages et des plus grands dangers, et malgré les efforts expirants de l'athéisme et du brigandage, vous conduirez au port le vaisseau de la République; nous prenons pour garant de ces vérités l'adresse aussi

sage que sublime que vous venez de faire au Peuple français, nous l'avons déjà lue plusieurs fois dans nos séances et nos concitoyens l'ont couverte avec nous des éloges qu'elle mérite, les principes y exprimés sont ceux des vrais amis des vertus morales et politiques : depuis longtemps, la raison et la justice les avoient gravés dans nos cœurs, la mort seule pourra les en effacer. Ces sentiments seront désormais la boussole et la règle de la conduite de tous les hommes qui aiment la République et ses dignes fondateurs; ceux qui oseroient les méconnoître ou s'en écarter doivent disparaître du sol de la liberté.

Recevez donc, Législateurs, les tributs de reconnaissance que le conseil général de la commune de Meaux vous offre par notre organe, et le serment qu'il a fait de ne jamais reconnoître d'autorité supérieure à la votre ni de souffrir qu'une main sacrilège y porte la moindre atteinte.

Telle est Législateurs la profession de foi de ces magistrats du Peuple, recevez la sous les hospices de l'honneur et de la probité et soyez convaincus qu'ils y resteront fidèles jusqu'à leur dernier soupir.

BOIMARD, *maire*,
SAUMUR, *secrétaire*,
JOURDEUIL, *agent national*
et dix-neuf signatures.

f

[*Le conseil général de la commune de Charolles, département de Saône-et-Loire, à la Convention nationale, s. d.*] (32)

Citoyens représentants,

Des conjurations atroces ont constamment entravé la marche de la révolution; elles se sont frappées, heurtées tour à tour, elles s'étoient réunies, consolidées et formaient un colosse affreux, qui enfin est venu se briser contre la représentation nationale, le rocher de la liberté.

Ce dernier colosse n'est pas peu ressemblant à celui de Versailles et est frappé aussi dans son chef; reste maintenant à considérer l'étendue de ses ramifications, la force de ses moyens, celle de ses agents et à le couper dans sa base.

N'auroit-il pas aussi ses princes, ses ducs, ses commandants, ses gouvernans, ses intendans dans les districts et les départements.

Etourdis de l'événement, ses membres épars, disséminés se rallient de toutes parts : le modérantisme et l'aristocratie relèvent la tête de l'espoir, et préparent des foudres contre la liberté.

Citoyens représentants, cette vocifération ridicule ne seroit-elle pas une imitation des conjurations que faisoit Robespierre? et c'est un

(31) C 323, pl. 1384, p. 3. M. U., XLV, 22.

(32) C 323, pl. 1384, p. 5. Bull., 3 brum. Ann. Patr., n° 663; C. Eg., n° 798; M. U., XLV, 22.